

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 10242

Numéro SIREN : 451 470 595

Nom ou dénomination : PROELIO

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2018 sous le numéro de dépôt 7657

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 25-01-2018

N° DE DEPOT : 007657

N° GESTION : 2012B10242

N° SIREN : 451470595

DENOMINATION : PROELIO

ADRESSE : 17 avenue de Villiers 75017 Paris

MILLESIME : 2016

Désignation de l'entreprise : PROELIO		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 17 AVENUE DE VILLIERS		75017 PARIS	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 45147059500039		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le. 31/12/2016	
		N-1 31/12/2015	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC
	Frais de développement *	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	III	IIIC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
Disponibilités	CF	CG	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	
TOTAL (III)		CJ	CK
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations :	Stocks :
			Créances :

Désignation de l'entreprise : PROELIO

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 50 000.....)	DA	50 000	50 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	5 000	5 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EI)	DG		
	Report à nouveau	DH	443 390	433 603
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	32 646	9 788
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	531 036	498 390
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	457 000	300 000
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	22 397	151 830
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	23 691	25 326
	Dettes fiscales et sociales	DY	32 321	26 114
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		60 417
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	535 409	563 687
	Ecart de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 066 445	1 062 077
RENOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	{ Ecart de réévaluation libre	1D		
	{ Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	1G	109 809	263 687
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	1H		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Νέοι†		*
-------	--	---

		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue	} biens*	FD		FE		FF		
			FG	234 895	FH		FI	234 895 157 772	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	234 895	FK		FL	234 895 157 772		
	Production stockée*				FM				
	Production immobilisée*				FN				
	Subventions d'exploitation				FO				
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)				FP				
	Autres produits (1) (11)				FQ	2	66		
	Total des produits d'exploitation (2) (1)					FR	234 897	157 838	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS			
	Variation de stock (marchandises)*					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	62 822	70 842	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	1 164	925	
	Salaires et traitements*					FY	41 982	35 740	
	Charges sociales (10)					FZ	17 531	15 904	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	1 830	1 378	
			- dotations aux provisions			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	33	3	
	Total des charges d'exploitation (4) (11)					GF	125 362	124 793	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION II - III					GG	109 535	33 045	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	3 442		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	3 283	3 469	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	6 725	3 469	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	70 000	25 000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 505		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	77 505	25 000	
2 - RÉSULTAT FINANCIER IV - VI					GV	(70 780)	(21 531)		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS II - II + III - IV + V - VI					GW	38 756	11 515		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code Général des Impôts)Désignation de l'entreprise : PROELIONéant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	180	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	180	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(180)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	5 930	1 727
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	241 622	161 307
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	208 977	151 520
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	32 646	9 788
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY		
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier *	HP		
	{ - Crédit bail immobilier	HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	3 442	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX		
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC		
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD		
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	7	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6			
	obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N		
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels
Amendes		180		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures		Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

GÉNÉRATES Informatique

PROELIO
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 17 Avenue de Villiers
75017 PARIS
RCS PARIS 451 470 595

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017**

Le 30 Juin 2017 (trente juin deux mille dix-sept), au siège social de la société,

Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI,
Demeurant 17 avenue de Villiers à PARIS (75017)

Associé unique de la Société PROELIO,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31/12/2016, et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la mention des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce,
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE DECISION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016, approuve ces comptes, tels qu'il les a établis, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 32 646 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 180 euros, ainsi que l'impôt sur les sociétés supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 27 euros.

DEUXIEME DECISION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 32 646 euros de la manière suivante :

Section 1 – Origine

- Report à nouveau antérieur : 443 390 euros.
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 32 646 euros

9

PROELIO
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 17 Avenue de Villiers
75017 PARIS
RCS PARIS 451 470 595

Section 2 – Affectation

- Report à nouveau, soit 32 646 euros.
- Solde du report à nouveau : 476 036 euros

- Section 3 - Rappel des dividendes distribués

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est précisé qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

- Convention conclue le 2 JANVIER 2013

Objet : CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES entre PROELIO et la société GENVALUE, dont Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI est actionnaire.

Modalités : Mise à disposition de la société GENVALUE par la société PROELIO, d'une assistance, de services de stratégie, de conseils, de mise en œuvre d'outils de communication, d'organisation et de recherche de développement.

En contrepartie de ces prestations, la société GENVALUE versera une rémunération forfaitaire mensuelle fixée à la somme de 12 000 euros HT.

Celle-ci pouvant faire l'objet d'une régularisation sous forme de facturations complémentaires ou d'un avoir, au vu des coûts et charges effectivement supportés par la société PROELIO.

Durée : La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter du 2 janvier 2013.

Elle est renouvelable annuellement par tacite reconduction, jusqu'à dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception au moins 3 mois avant l'expiration de la période contractuelle en cours. La dénonciation interviendra dans ce cas sans indemnité de part ni d'autre.

La convention peut être résiliée par anticipation par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution des obligations, par mise en demeure signifiée à la partie défaillante par lettre recommandée avec avis de réception.

- Convention conclue le 19 JUIN 2014

Objet : CONVENTION DE PRET PARTICIPATIF conclue entre PROELIO et la société GENVALUE, dont Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI est actionnaire.

Modalités : Emprunt par la société GENVALUE à la société PROELIO de la somme de 150 000€, dans le cadre des dispositions des articles L313-13 à L313-17 du code monétaire et financier.

Les intérêts annuels fixes engendrés par ce prêt s'élèvent à 3% annuels et sont exigibles à chaque échéance.

4

PROELIO
Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : 17 Avenue de Villiers
75017 PARIS
RCS PARIS 451 470 595

Le taux pourra en toute hypothèse excéder le taux de l'usure (C consom. Art. L313-3s).
L'emprunt est remboursable en 48 échéances mensuelles de 3 320,15€ (principal + intérêts).

Tout retard de paiement portera intérêts à compter de sa date d'exigibilité au taux maximal de l'année, majoré de 2 points. Ces dispositions s'appliquent aux acomptes à payer à la fin de chaque année civile.

L'emprunteur a la possibilité de rembourser tout ou partie du prêt par anticipation s'il averti le prêteur au moins 1 an au moins avant une échéance annuelle d'intérêts.

Durée : La présente convention est conclue pour une durée de quatre ans à compter de la date de versement des fonds, soit, le 19 JUIN 2014.

- Convention conclue le 1^{er} septembre 2013

Objet : Contrat de Location conclu entre PROELIO et la SCI LOUMALAND, ayant pour Gérant Associé Monsieur Pierre-Philippe GIUDICENTI.

Modalités : la location comprend un local de réunion de 50 m² situé au 2, chemin de l'Annonciade à BASTIA (20200).

Le loyer annuel est de 12 600 € (douze mille six cents euros) HT. (TVA 20% en sus), payable mensuellement d'avance en douze termes de 1 050 € (mille cinquante euros)

Durée : Le bail est consenti pour une durée de 6 années entières et consécutives, ayant commencé à compter du 1^{er} septembre 2013 pour finir le 31 août 2019, sauf résiliation anticipée au profit du Locataire

QUATRIEME DECISION - DELEGATION DE POUVOIRS EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

LE PRESIDENT
Pierre-Philippe GIUDICENTI

